

02

# ✦ Développer l'emploi et former pour demain





## Pérenniser la croissance de l'emploi

**Soutenir la création de postes de développement et favoriser la mutualisation des emplois.**

*Le sport est un secteur dynamique et créateur d'emplois non délocalisables. L'emploi sportif salarié a fortement progressé au cours des 20 dernières années : il a connu, entre 1993 et 2010, une croissance de 75 %. Néanmoins, ces emplois sont encore trop souvent précaires et fragiles.*

*Afin de soutenir la dynamique de création d'emplois dans le sport, tout en assurant leur pérennité, il est nécessaire que l'État mette en œuvre des dispositifs de soutien accompagnant les politiques ambitieuses des partenaires sociaux.*

### **19 – Mettre en œuvre des dispositifs d'aide à la pérennisation des emplois orientés vers les activités de développement.**

Les missions de développement sont le cœur névralgique des structures sportives. En leur permettant de se structurer et de diversifier leurs activités, à la conquête de nouveaux publics et de nouvelles sources de revenus, ces postes sont les moteurs de la professionnalisation et de la bonne santé financière des employeurs du secteur sportif.

**Le COSMOS propose la prise en charge dégressive du salaire sur les deux/trois premières années de CDI pour les postes liés aux missions de développement économique des petites associations sportives et des TPE ne dépassant pas un certain seuil de chiffre d'affaires.**

**Par ailleurs, le COSMOS propose de doter l'Agence Nationale du Sport des moyens nécessaires pour porter le nombre d'emplois ANS à 10 000 à horizon 2024.**

Ce dispositif a montré son efficacité pour créer et surtout pérenniser l'emploi au sein des associations sportives : au terme des 3 ans d'accompagnement financier, 79 % ont pu rester en poste, dont 96 % en CDI.

Orienté vers le métier d'éducateur, le dispositif doit se diversifier en fléchant ces 2 500 nouveaux postes subventionnés vers les missions de développement économique des associations.

## **20 - Créer un guichet unique des métiers du sport dans chaque région piloté par l'ANS.**

Les métiers du sport sont uniques et spécifiques. La diversification des offres de formation, de certifications et de diplômes, ouverte par la loi Lamour du 1<sup>er</sup> août 2003, offre des perspectives intéressantes en matière d'évolution des profils d'emploi mais peut également avoir un effet confusant et une complexification des modalités d'accès aux métiers du sport. Il apparaît ainsi indispensable de centraliser l'information sur l'emploi et la formation professionnelle afin de faciliter les démarches et l'identification des bons interlocuteurs.

**Pour cela, le COSMOS propose de créer un véritable centre de ressources et d'accompagnement pour les futurs étudiants, les professeurs et les professionnels du sport.**

Régionalisé et soutenu financièrement par les services de l'ANS, ce guichet donnerait accès aux ressources académiques (cartographies, études...), à un suivi spécifique dispensé par du personnel qualifié et constituerait un lieu de rencontre et d'échange privilégié pour l'accès à l'emploi et au recrutement dans notre secteur.

## **21 - Lever les obstacles à la mutualisation des emplois.**

Les groupements d'employeurs constituent une réponse aux enjeux de professionnalisation des structures sportives, tout en étant adaptés à leurs problématiques de moyens financiers et de structuration RH. Leur développement doit être une priorité.

**Le COSMOS souhaite rendre possible la prise en charge par l'AGS (Association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés) des créances salariales éventuelles en cas de défaillance d'entreprises membres d'un groupement d'employeurs.**

Le COSMOS souhaite également que les groupements d'employeurs ne voient pas leur régime fiscal requalifié en celui d'une entreprise commerciale lorsqu'ils organisent la mutualisation d'emplois entre une structure associative et une structure marchande, afin de renforcer les synergies entre les deux secteurs.

La mixité fiscale est rendue possible par la Loi, il faut maintenant qu'elle soit appliquée.

Par ailleurs, le COSMOS recommande que l'engagement des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) en faveur de l'insertion professionnelle, reconnu et soutenu en 2021 via l'ANS, soit pérennisé, en leur permettant d'accéder au statut d'Association Intermédiaire Conventionnée par l'État (AICE) et aux avantages afférents.





## Reconnaître le rôle du sport comme moteur de l'insertion sociale et de l'inclusion économique

**Généraliser et financer les programmes d'insertion professionnelle par le sport.**

### **22 – Soutenir financièrement les actions de la branche en faveur de l'insertion professionnelle et de l'inclusion sociale par le sport.**

L'Observatoire national des Métiers du Sport, présidé par le COSMOS, construit depuis plusieurs mois un Panorama National de l'Insertion Professionnelle par le sport, aux côtés des grands acteurs de l'inclusion.

Ces réflexions, auxquelles les pouvoirs publics sont pleinement partie prenante, aboutiront en février 2022 à l'identification des bonnes pratiques et mesures les plus efficaces en la matière.

Il est fondamental que l'État accompagne la branche du sport dans leur généralisation et le développement de l'insertion professionnelle par le sport.



## Poursuivre le soutien à l'apprentissage

**Maintenir les dispositifs en faveur du développement de l'apprentissage pour les structures du sport.**

### **23 – Pérenniser les aides de 5 000 € et 8 000 € à l'embauche des apprentis et des salariés en contrat de professionnalisation.**

Selon l'enquête COSMOS de novembre 2021, 36% des structures sportives déclarent avoir embauché à la rentrée 2021, dont 80% dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

Les mesures de soutien mises en œuvre dans le cadre du plan « 1 Jeune, 1 Solution » ont donc été largement plébiscitées.

Soutenant les acteurs dans leur reprise d'activité après un an et demi de crise, elles apportent également une réponse forte et efficace aux enjeux de professionnalisation du secteur, tout en permettant au sport de prendre toute sa place dans l'insertion et la formation professionnelles des jeunes.

**Le COSMOS appelle au prolongement et à la pérennisation de ces aides à la conclusion des contrats d'apprentissage mais également de professionnalisations, dont la fin est actuellement fixée à juin 2022.**



## Appuyer une politique de formation exemplaire

### Financer les formations des métiers en tension, des emplois fragiles et des bénévoles.

*Dans un secteur au sein duquel l'emploi sportif est très réglementé, la construction d'une politique de formation est un enjeu déterminant. Les fonds de la formation professionnelle représentent aujourd'hui près de 55 millions d'euros de collecte pour le sport.*

*Ces fonds engagés sont pilotés et mobilisés par les partenaires sociaux en direction des publics concernés selon des objectifs arrêtés conjointement : participer à la professionnalisation des structures du secteur, développer l'emploi qualifié et accompagner les salariés de la branche tout au long de leurs parcours professionnels.*

*Du côté des sportifs, les carrières sont parfois courtes et la pratique sportive exigeante. La formation doit être l'occasion d'anticiper les inévitables transitions professionnelles. Dans cet esprit, il est indispensable de penser des articulations et que l'ensemble des partenaires soient associés à la construction de la filière de formation dans le sport.*

#### 24 – Rendre les structures formatrices aux CQP et TFP éligibles à la part libre de la taxe d'apprentissage.

Les CQP (Certificat de qualification professionnelle) et TFP (Titre à finalité professionnelle) sont devenus de véritables moteurs de la formation du secteur sport.

Soutenir le développement des CQP et des TFP passe notamment par la possibilité pour les structures formatrices de pouvoir bénéficier de la part libre de la taxe d'apprentissage, au même titre que celles formant aux diplômes d'État, avec lesquelles elles sont complémentaires.

#### 25 – Financer les formations pour les métiers en tension, les publics en emploi fragile et les dirigeants bénévoles.

Les partenaires sociaux de la branche sport mettent en œuvre des politiques ambitieuses de formation, mus non seulement par la volonté de professionnaliser les acteurs de leur secteur et de leur économie, mais aussi par celle de contribuer à une plus large échelle à l'insertion professionnelle.

Ces politiques sur-mesure, plus proches qu'aucune autre du terrain et des réalités du secteur, offrent des réponses efficaces aux enjeux sociétaux. Leur potentiel mérite d'être poussé à son maximum.

**Le COSMOS souhaite que l'État puisse soutenir ces politiques de branche par des financements fléchés vers les formations pour les métiers en tension, les publics en emploi fragile et vers les dirigeants bénévoles.**





## 26 - Être associés dans la co-construction des dispositifs de certification.

Les partenaires sociaux sont des acteurs essentiels de la professionnalisation et de la régulation des emplois dans le champ du sport.

Particulièrement proactifs en matière de certification, il est nécessaire de mieux les associer aux réflexions et décisions afin que les diplômes, certifications et titres menant aux métiers du sport répondent au mieux aux enjeux du terrain, favorisent l'accès à des emplois de qualité et contribuent à l'évolution professionnelle tout au long de la vie de leurs détenteurs (articulation entre diplômes des différents certificateurs du champ).

Force est de constater que beaucoup de progrès restent encore à faire en la matière.

**Dès lors, le COSMOS demande une meilleure association des partenaires sociaux du sport dans la construction et l'articulation des diplômes (d'État et d'opérateurs privés) relevant de leur périmètre à travers leur intégration à la commission certification de France Compétences et une prise en compte accrue de leur avis en CPC.**

Ceux-ci sont en lien direct avec les différents acteurs du champ et leur connaissance du secteur, tout comme leur expertise, devraient être mieux reconnues par France Compétences.

## 27 - Tenir compte des spécificités du sport dans le cadre de l'enregistrement des diplômes au RNCP.

La branche du sport se caractérise par un nombre important d'emplois réglementés. La filière de certification est, dès lors, essentielle pour l'essor des emplois et leur meilleure adéquation à l'offre.

**Ainsi, et dans la lignée de la précédente proposition, le COSMOS souhaite que France Compétences prenne mieux en compte les caractéristiques des emplois réglementés du secteur dans ses critères d'appréciation lors de l'enregistrement de diplômes au RNCP.**

## **28 - Adapter l'application de la TVA sur les contributions formation au régime fiscal des structures contributrices.**

La réforme de la formation professionnelle et de l'alternance en 2018 a eu pour effet de diminuer drastiquement les financements à disposition des entreprises et notamment des associations.

En effet, les structures non assujetties à la TVA entrant dans le champ d'application de la Convention Collective Nationale du Sport y sont pourtant effectivement soumises lorsqu'elles contribuent au financement de la formation professionnelle et de l'alternance.

**Pour sécuriser leurs capacités de financement, le COSMOS préconise de mettre en place un régime de TVA sur les opérations de formation adapté au régime fiscal de la diversité des structures sportives, excluant de l'application de la TVA les structures non assujetties, dans le but de renforcer les capacités financières de ces structures en matière de formation.**



